



## AVIS DE PUBLICITÉ N°ST2020-06

Direction Générale Adjointe des Services  
Finance, Numérique et Gestion  
Direction Gestion de l'Espace Public,  
Commerce et Artisanat  
\*\*\*\*\*  
Service Technique de l'ODP

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE  
POUR L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION  
D'UN FOURGON MAGASIN  
SITUÉ ANGLE AVENUE GEORGE BRASSENS AVENUE JULES ISAAC  
À AIX-EN-PROVENCE**

**Personne publique**

Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Michael Zazoun, Adjoint au Maire, délégué à la Gestion de l'Espace Public, aux Foires et Marchés.

**Objet de la consultation :**

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Ville d'Aix-en-Provence lance un appel à candidature en vue d'occuper le domaine public pour procéder à l'installation, l'entretien et l'exploitation d'un fourgon magasin sis angle avenue George Brassens avenue Jules Isaac à Aix-en-Provence – emplacement n°23 relatif à des activités de restauration rapide / vente à emporter mis à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (A.O.T.).

**Lieu d'exécution :**

Emplacement situé à l'angle de l'avenue George Brassens et de l'avenue Jules Isaac à Aix-en-Provence (référéncé emplacement n°23 dans l'arrêté municipal fixant les emplacements sur le territoire de la Commune)

**Horaires d'exploitation de l'emplacement:**

Tous les jours de 10h00 à 23h00.

**Durée d'exploitation de l'emplacement:**

Une AOT sera délivrée sur la base de la transmission d'un tableau d'amortissement bancaire établi en bonne et due forme.

A défaut, la durée de l'AOT sera fixée ainsi qu'il suit (montant des investissements à arrondir) :

- investissement inférieur à 30 000€ - AOT 3 ans
- investissement compris entre 30 000 € et 49 999€ - AOT 5 ans
- investissement compris entre 50 000 € et 69 999€ - AOT 7 ans
- investissement de 70 000€ et au-delà - AOT 8 ans

**Redevance d'occupation du domaine public :**

À titre d'information, le candidat sera tenu au règlement d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public fixée en 2020 à 36,50 € par mois et par m<sup>2</sup> occupé et révisable annuellement par délibération du Conseil Municipal.

**Date limite de réception des candidatures :** le 13 octobre 2020 à 12h00

**Date de publication du présent avis :** le 29 septembre 2020

**Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- Le présent avis de publicité et règlement de consultation
- L'arrêté n°2020-23 du 7 janvier 2020 portant réglementation des fourgons magasins installés sur le domaine public de la Ville d'Aix-en-Provence

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement et sur support papier.

Ils peuvent être téléchargés sur le site de la Ville d'Aix-en-Provence ou retirés à l'adresse ci-dessous :

Direction de la Gestion de l'Espace Public, Commerce et Artisanat  
17 rue Venel - 2<sup>ème</sup> étage 13100 Aix-en-Provence  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**Correspondants**

Anaïs De Paz  
Téléphone : 04.42.91.95.03  
Courriel : DepazA@mairie-aixenprovence.fr

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats devront transmettre leur offre sous format papier et sous pli cacheté portant les mentions :

#### Offre pour:

**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC  
COMMERCE ET ARTISANAT  
EMPLACEMENT D'UN FOURGON MAGASIN  
SITUÉ ANGLE AVENUE GEORGE BRASSENS  
AVENUE JULES ISAAC  
À AIX-EN-PROVENCE  
EMPLACEMENT N°23**

**NE PAS OUVRIR**

Le dossier de candidature devra contenir toutes les pièces justificatives demandées et remis avant la date et l'heure limites de réception des offres à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat.

Il sera remis contre récépissé à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat sise 17 rue Venel - 2<sup>ème</sup> étage - 13100 Aix-en-Provence ou envoyé par la Poste, le cachet de la Poste faisant foi, en recommandé avec accusé de réception à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat – Place de l'Hôtel de Ville – CS 30715 – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1.

**Les dossiers remis après la date limite de l'offre ne seront pas acceptés.**

### Présentation des candidatures et des offres :

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- l'arrêté municipal portant réglementation des fourgons magasins installés sur le domaine public joint dans le dossier de consultation, **(chaque page paraphée, et la dernière datée et signée attestant ainsi la prise en compte)**,
- Une lettre de motivation présentant en détail le projet d'exploitation commerciale avec visuels ou clichés photographiques,
- Les justificatifs liés à l'investissement dans le fonds de commerce,
- La copie de la carte de commerçant ambulant en cours de validité,
- Un Extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés pour les entreprises ou d'immatriculation à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les artisans, daté de moins de trois mois,
- La copie de la carte grise du véhicule. La mention « VASP » doit apparaître à la rubrique J.1 de la carte grise et « magasin » à la rubrique J.3 (homologation de la DRIRE),

- La copie du diagnostic de conformité de votre installation élaboré par un professionnel du gaz agréé QUALIGAZ le cas échéant,
- La copie du CERFA n°13984\*05 délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations,
- Le certificat d'hygiène alimentaire (HACCP),
- La copie de l'attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle pour l'exercice de l'activité, en cours de validité,
- La copie de l'attestation d'assurance automobile relative au fourgon utilisé,
- La copie de la carte nationale d'identité du demandeur,
- Un relevé d'identité bancaire,
- Deux photos d'identité,
- La copie de l'attestation de vigilance,
- La copie de l'attestation fiscale.

**Critères de sélection :**

Les propositions seront analysées au regard des critères non hiérarchisés suivants et notés de 0 à 5 :

- qualité esthétique du fourgon magasin et intégration dans le site
- recours à un véhicule propre
- nature, origine et qualité des produits proposés à la vente
- matériau durable ou recyclable des emballages de vente
- gestion des déchets